

SECRETARIAT GENERAL

GOUVERNEMENT

259



DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTEUR DE PROMULGATION DE L'ORDONNANCE O/2021/004/PRG/SGG
DU 10 AOUT 2021.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée l'Ordonnance O/2021/004/PRG/SGG du 10 août 2021, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt relatif au financement du projet de construction et d'aménagement des échangeurs Bambéto et de Cosa à Conakry, entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement, signé le 08 août 2021 à Abu Dhabi, pour un montant de vingt-six millions de dollars américains (26.000.000 USD).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AOUT 2021

Prof. ALPHA CONDE